

## Délaissement parental

---

Par eric70

Bonjour,

Je suis le grand-père d'un petit garçon de 6 ans qui est placé chez moi en raison des défaillances parentales. Le père de l'enfant (mon fils) est décédé. La mère de l'enfant n'a jamais entretenu aucun contact avec son fils, n'a répondu à aucune convocation des juges (JAF et juge des enfants). Comment faire pour mettre en place une procédure de délaissement parental à l'encontre de la mère, ou faire retirer l'autorité parentale à la mère, sachant que l'enfant est recueilli chez un membre de sa famille? L'objectif final est de faire une procédure d'adoption. Merci!

---

Par Isadore

Bonjour,

Si vous pouvez prouver que l'enfant n'a pas été en contact avec sa mère depuis plus de deux ans et qu'elle n'a rempli aucun de ses devoirs, vous pouvez saisir le tribunal judiciaire :  
[url=https://www.justice.fr/notice/idtdb001-demande-retrait-autorit%C3%A9-parentale]https://www.justice.fr/notice/idtdb001-demande-retrait-autorit%C3%A9-parentale[/url]

Je vous conseille dans un premier temps de voir avec un avocat, car il est très difficile de faire retirer l'autorité parentale.

Il vous sera à peu près impossible d'adopter l'enfant, la jurisprudence est très réservée à l'égard des adoptions transgénérationnelles qui ont pour effet de brouiller les repères. En cas d'adoption simple l'enfant deviendrait le frère de son père défunt. C'est généralement une situation problématique.